



PETIT CONSERVATOIRE STANISLAS DE MUSIQUE

POLITIQUE DE TARIFICATION, D'ABSENCE, REMBOURSEMENT ET CERTIFICATION

FRAIS D'ACTIVITÉ ET PAIEMENT

Les frais d'activité de chacune des offres sont valables pour une année soit 28 semaines.

Une réduction de 5% des frais d'activité est applicable à partir du 2^{ème} enfant et les suivants d'une même famille en cas d'inscriptions multiples.

Les frais d'activité ne comprennent pas:

- Les fournitures scolaires et musicales
- La location ou l'achat de l'instrument
- Les frais d'examen de certification.

Les paiements pourront se faire en 1, 2 ou 3 versements.

Les frais de service de garde sont offerts les jours de cours pour la période qui précède le cours.

Ces activités donnent droit à un relevé pour l'obtention de crédits d'impôts au fédéral et au provincial dans le cadre des activités culturelles.

POLITIQUE D'ABSENCE

Absence de l'élève à une leçon individuelle (pratique instrumentale):

2 absences par an feront l'objet d'un rattrapage. Pour cela, le parent devra prévenir le professeur d'instrument minimum 2 heures avant le cours. Sans quoi, le rattrapage ne pourra avoir lieu.

Au-delà de 2 cours d'absence par an, le professeur d'instrument n'est pas tenu de rattraper la séance manquée.

Absence de l'élève à un cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale):

Aucun cours de groupe ne pourra être rattrapé.

Absence des professeurs :

En cas d'absence du professeur, le rattrapage de la leçon d'instrument ou du cours de groupe sera effectué.

Annulation des cours :

En cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) la direction du petit conservatoire assurera le rattrapage des leçons d'instruments ou des cours de groupe.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Leçons individuelles (pratique instrumentale et théorie musicale):

L'abandon des leçons individuelles devra être signifié par courrier à la direction du petit conservatoire. Les leçons non-suivies seront remboursées. Toutefois une pénalité sera appliquée. Les 4 leçons qui suivent la décision d'abandon (après réception du courrier) seront considérées comme dûes.

Cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale):

Aucun cours de groupe ne pourra être remboursé.

CERTIFICATION (OPTION)

Il est possible de procéder à une inscription pour une certification. Les frais d'inscription aux examens de certification ne sont pas compris dans les frais d'activité (examen de théorie et d'instrument). L'inscription à une certification nécessite l'approbation des professeurs concernés et demande un travail personnel renforcé (devoirs à la maison et ouvrages pédagogiques). **Pour l'inscription à une certification vous devez nous consulter dès la rentrée du petit conservatoire.**